

## CONVENTION « Critérium National » de Classe FFVoile 2017

### ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La **Fédération Française de Voile (FFVoile)**, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 17, rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS,  
Représentée par son Président, **Monsieur Jean Pierre CHAMPION**, dûment habilité aux fins des présentes.  
Ci-après dénommée la **FFVoile**

D'une part,

Et

La **Weta Classe France**, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 3, rue Rataud 75005 PARIS  
Représentée par son Président, **Monsieur Bruno CHEVALIER**, dûment habilité aux fins des présentes,  
Ci-après dénommée **Classe**

D'autre part,

### IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

#### 1. TEXTES

Le « Critérium National » Weta est régi par le Règlement du « Critérium National de Classe FFVoile » et la présente convention. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable des deux parties.

Le Règlement du « Critérium National de Classe FFVoile » est joint à la présente.

#### 2. CALENDRIER

Pour 2017, le « Critérium National » Weta est organisé par le Yacht Club de Cavalaire du 25 au 28 mai 2017.

#### 3. RESULTATS

La proclamation des résultats se fera sur le site de la Fédération Française de Voile à la fin des épreuves.

Dès la fin de l'épreuve, la sauvegarde de la régata (fichier format WdZ) devra être adressée par mail à : [VLresultats@ffvoile.fr](mailto:VLresultats@ffvoile.fr)

Fait en deux exemplaires, dont chacun destiné à l'une des parties.

A Paris, le 18-1-2017

Pour la Weta Classe France  
Bruno CHEVALIER



Pour la FFVoile  
Jean-Pierre CHAMPION

